

COMMUNE DE STE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le neuf décembre deux mil neuf à 20 h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10 Mesdames Marie-Thérèse COMBET - Madeleine LAPERROUSE – Ingrid BORGHART – Agnès LATTARD-PRUVOT - Messieurs Philippe GIRARD - Gérard BORDON – Albert GENIN - Claude BERARD - Didier MARTIN-FARDON – Sébastien ANDRE

Absent : 05 Monsieur Michel VINIT – Madame Valérie MONTANIER

Madame Marie-Angé SORRENTINO donne procuration à Madame Madeleine LAPERROUSE.

Monsieur François COMBET donne procuration à Madame Ingrid BORGHART.

Monsieur Denis QUEZEL-GUERRAZ donne procuration à Monsieur Sébastien ANDRE.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente

Mesdames Marie-Thérèse COMBET et Madeleine LAPERROUSE sont nommées secrétaires de séance.

Ordre du jour :

1) DELIBERATION DECISIONS MODIFICATIVES

a) en fonctionnement

Vus : - les dépenses imprévues en entretien des bâtiments, il est nécessaire d'abonder le compte 011 61522 à hauteur de 13 400 €.

- les travaux d'exploitation forestière des parcelles 29 et 30 initialement prévus pour 2010, il est nécessaire d'abonder le compte 011 61524 à hauteur de 40 000 €.

- l'augmentation de charges du personnel non titulaire et autre emploi d'insertion, il est nécessaire d'alimenter les comptes 012 6413 et 012 64168 à hauteur de 16 600 €.

Ces sommes seront prélevées sur le compte 65738 autres organismes (subvention de 70 000 € affectée pour combler le déficit récurrent du budget de l'eau).

Quelques précisions :

Bâtiments (intervention de Monsieur Claude BERARD)

- les travaux imprévus :

* rupture de la canalisation des eaux usées dans l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque

* fuite dans une canalisation d'un appartement de la mairie

* faux-plafond de l'atelier communal à refaire pour la sécurité des employés ainsi que le remplacement du chéneau

* la cheminée d'aération inutile de l'église et occasionnant des fuites a été démolie

* suite au passage de la commission de sécurité, il a fallu commencer à entreprendre des travaux de mise aux normes au Grand Châtelard.

Travaux forestiers : (intervention de Monsieur Albert GENIN)

Les travaux ont été avancés en 2009 afin de bénéficier de subvention « exploitation de bois d'œuvre » probablement caduques en 2010. Ce bois alimentera notre chaufferie en plaquettes pour 3 saisons. Cette exploitation a, en outre, fourni un peu de bois d'œuvre stocké à Saint Martin la Porte.

Personnel : (intervention de Monsieur Gérard BORDON)

- Le contrat CAE du 15/06 au 15/12 est subventionné par l'Etat à hauteur de 90%, subvention affectée en recettes au chapitre 013 et on trouve un dépassement de 4 600 € au chapitre 012.

- Le contrat personnel non titulaire (du 1^{er} juin au 04 décembre) induit une dépense supplémentaire de 12 000 €.

.../...

b) en investissement

Le compte 071 2117 présente un déficit de 6 344 €. 6 400 € seront prélevés sur le compte 053 2156 (matériel et outillage incendie et de défense civile) dont les travaux n'ont pas été réalisés.

Vote 13 pour

2) DELIBERATION RENOUELEMENT CONTRATS EMPLOYES COMMUNAUX

- Un contrat d'employé technique 1^{ère} classe, qui arrive à échéance le 31/12, doit être renouvelé pour un an. Vote 13 pour
- Le CAE qui arrive à échéance le 15/12 est à reconduire pour 6 mois. Vote 13 pour

3) DELIBERATION INDEMNITES DU PERCEPTEUR POUR LA REGIE ELECTRIQUE

Elles s'élèvent à 332 € 99 pour l'année 2009. Vote 13 pour

4) DELIBERATION INDEMNITES DU PERCEPTEUR POUR LA COMMUNE

Elles s'élèvent à 519 € 93 pour l'année 2009. Vote 13 pour

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, l'information nous étant parvenue après envoi des convocations :

- COLLECTIF DE DEFENSE DU TRIBUNAL DE SAINT JEAN DE MNE

A ce jour, le collectif de défense du tribunal de Saint Jean de Mne n'a aucune nouvelle de la date d'audience en Conseil d'Etat à laquelle sera évoqué son recours pour excès de pouvoir alors même que la suppression au tribunal d'instance de Saint Jean sera effective le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour adresser une lettre solennelle à Monsieur le Président du Conseil d'Etat ainsi qu'au Président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, pour protester contre ce dysfonctionnement institutionnel majeur qui a pour effet de priver de fait la commune de ce droit fondamental à un recours effectif.

Vote 11 pour et 2 abstentions (S. André et D. Quézel-Guerraz)

Une manifestation est prévue le lundi 21 décembre à 11h30 devant le tribunal de Saint Jean de Mne.

5) QUESTIONS DIVERSES

- 15 décembre à 18h : date du prochain conseil municipal
- 16 décembre à 20h : concert de l'école de musique à la salle polyvalente de Sainte Marie de Cuines
- 18 décembre à 20h : réunion sur le Lyon—Turin organisée par l'Intercommunale Mauriennaise contre les nuisances TGV, fret et feroutage, en présence de Messieurs Michel Bouvard, Christian Rochette, RFF, les Elus locaux.
- 16 janvier 2010 : cérémonie des voeux

La séance est levée à 22h10.

Fait à Sainte Marie de Cuines
Le 14 décembre 2009

Ph. GIRARD - Maire

